

## **Résolution pour exiger un réinvestissement massif, durable et immédiat dans le réseau de l'éducation publique du Québec**

CONSIDÉRANT que la qualité de l'éducation d'aujourd'hui façonne la société, l'économie et la démocratie de demain;

CONSIDÉRANT que la mission première du réseau public d'éducation est d'offrir à chaque élève, peu importe sa réalité, les moyens de réussir et des chances égales;

CONSIDÉRANT l'approche de la campagne électorale provinciale et l'urgence de faire de l'éducation publique un enjeu central;

CONSIDÉRANT que l'imposition de budgets irréalistes et insuffisants transfère un poids inacceptable sur les épaules des équipes-écoles, des élèves, de leurs familles et de leurs communautés;

CONSIDÉRANT les nombreuses coupes budgétaires des dernières décennies;

CONSIDÉRANT que l'annulation ou la réduction de coupes ne constitue pas un réinvestissement, et que maintenir un sous-financement chronique est un choix politique aux conséquences graves pour l'avenir collectif du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a maintenu une part de ses coupures tout en réinjectant un budget conditionnel en éducation;

CONSIDÉRANT que de nombreuses AG de parents à travers la province ont déjà pris une telle résolution;

Le conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier adopte la présente résolution, afin d'exiger un réinvestissement massif, durable et immédiat dans le réseau de l'éducation publique du Québec.

Ce réinvestissement est essentiel pour assurer la viabilité, la prévisibilité et l'amélioration continue du système, et permettre aux établissements, aux centres de services scolaires et au ministère de remplir pleinement leurs missions respectives — au bénéfice de tous les élèves du Québec.

Conseil d'établissement  
École Georges-Vanier  
22 janvier 2026